Nations Unies E/C.13/1998/7

Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 1998
Français
Original: anglais

Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
Troisième session
New York, 23 mars-3 avril 1998
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire
Énergie et développement durable

Coordination des activités menées par les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1	2
II.	Activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie	2–4	2
III.	Coopération et coordination des activités menées par des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie	5–11	2
IV.	Recommandations	12	4

98-03476 (F) 260298 020398

I. Introduction

1. À sa deuxième session, en février 1996, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, à sa troisième session en 1998, un rapport sur la coordination des activités menées dans le domaine de l'énergie[1]. À sa session de fond de 1996, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour et la documentation provisoires de la troisième session du Comité, tels qu'ils avaient été amendés (voir A/51/3, Part II). Le présent rapport a été établi en réponse à la demande susmentionnée.

II. Activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie

2. On trouvera dans les précédents rapports du Secrétaire général (voir E/CN.17/1997/7 et Corr.1 et A/52/175-E/1997/75) un aperçu des politiques et des programmes ainsi que des activités menées par les organismes concernés du système des Nations Unies. Ces informations seront communiquées au Comité à sa troisième session. Des débats relatifs aux politiques suivies en la matière se tiennent dans le cadre de différentes instances intergouvernementales telles que le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, la Commission du développement durable, le Conseil économique et social, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et divers autres organes délibérants relevant des organismes concernés du système des Nations Unies.

3. Ces organismes ont rendu compte d'un large éventail d'activités qui s'inscrivaient dans le cadre de leurs mandats, de leurs politiques et de leurs programmes respectifs. Le détail de ces activités figure dans l'annexe au rapport établi par le Secrétaire général à l'intention de la Commission du développement durable, et qui fait le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie. Pour mettre en oeuvre tous ces programmes et mener à bien toutes ces activités, on a notamment établi des études et des rapports, offert une assistance technique, organisé des ateliers de formation ainsi que des séminaires et des conférences, procédé au renforcement des institutions et des capacités aux fins de l'évaluation des ressources, élaboré des politiques, entrepris des travaux de planification, d'analyse et de gestion des données et fourni une aide financière.

4. Les politiques, programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie s'inscrivent, pour la plupart, dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à Nairobi en 1981. En outre, pour tenir compte des décisions adoptées à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue, à Rio de Janeiro en juin 1992, bon nombre d'organismes ont ajusté, à des degrés divers, leurs programmes, projets et activités. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a insisté sur le rôle primordial que jouait l'énergie dans la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, et souligné que les ressources et techniques énergétiques devaient être utilisées et mises en valeur d'une manière qui soit acceptable sur le plan social. Depuis lors, les organismes concernés du système des Nations Unies ont mis l'accent sur les liens existant entre l'énergie et le développement durable, en préconisant, notamment, la réalisation, à des degrés divers, des objectifs suivants : a) rationaliser l'utilisation de l'énergie et des matériaux énergétiques; et b) oeuvrer en faveur d'une mise en valeur accrue et d'une meilleure utilisation des sources d'énergie renouvelables.

III. Coopération et coordination des activités menées par les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie

5. Au fil des années, on a souligné à maintes reprises la nécessité d'inciter les organismes du système des Nations Unies à resserrer leurs liens de coopération et à coordonner leurs activités, notamment dans le domaine de l'énergie. Si l'Organisation des Nations Unies s'emploie depuis longtemps déjà à améliorer la coordination des activités au niveau national, c'est parce que c'est à ce niveau que s'articulent pour l'essentiel les activités de développement et que sont exécutés les programmes visant à appuyer les objectifs prioritaires définis par les pays. Cette démarche devrait assurer la cohérence des activités qui sont menées et contribuer au renforcement des capacités nationales.

6. D'après les informations dont on dispose, bien qu'il y ait effectivement une certaine coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, on constate toutefois que ces activités sont quelque peu ponctuelles, qu'elles souffrent de l'absence

d'une stratégie commune – car bon nombre d'entre elles sont menées au niveau national –, que les organismes concernés coopèrent très peu entre eux pour ce qui est de la mise au point et de la mise en oeuvre d'activités qui tiennent compte de la conjoncture locale et qu'ils auraient tout intérêt à se doter d'une stratégie commune et à mettre davantage en commun leurs expériences respectives.

7. À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'inciter les organismes du système des Nations Unies à mieux coordonner les activités consacrées au problème de l'énergie, et elle est notamment convenue que les travaux du Comité devaient s'harmoniser davantage avec ceux de la Commission du développement durable et pouvoir les compléter (voir A/S-19/29, par. 135).

8. Le Comité interinstitutions du développement durable a lui aussi souligné qu'il importait de resserrer les liens de coopération et d'améliorer la coordination des activités au sein du système des Nations Unies, notamment en ce qui concernait l'énergie. Le Comité a décidé que pour faciliter la collaboration interorganisations, il fallait prendre des mesures spécifiques, en particulier : a) élaborer des directives, des manuels, des méthodologies ou des auxiliaires analogues consacrés au développement national; b) organiser une série d'ateliers sur le développement durable; et c) procéder de manière plus systématique à la collecte et à la diffusion des informations pertinentes. En conséquence, des lettres sollicitant des précisions sur les activités décrites sous a), b) et c) ci-dessus ont été adressées aux organismes concernés du système des Nations Unies.

9. Le fait que les trois départements des Nations Unies qui s'occupaient auparavant des questions économiques et sociales aient fusionné en un seul et même département, le Département des affaires économiques et sociales, a permis de regrouper les moyens politiques normatifs et techniques du Secrétariat de l'ONU, et ainsi, d'enrichir les politiques suivies et les activités de coopération technique menées par le système des Nations Unies dans différents domaines, y compris celui de l'énergie.

10. Ces dernières années, d'autres tentatives ont été faites en vue de resserrer les liens de coopération et d'améliorer la coordination des activités au sein du système des Nations Unies. Un Groupe spécial interorganisations des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été créé en mars 1996. Le Groupe a tenu plusieurs réunions, dont la première a eu lieu à New York (en mars 1996), la deuxième à Genève (en septembre 1996), la troisième à Paris (en décembre 1996) et la quatrième à Vienne (en octobre 1997). Ces réunions ont été l'occasion d'examiner toute une gamme de questions, en particulier de se pencher sur certaines activités et certains programmes propres aux organismes du système des Nations Unies et de réfléchir aux moyens de mieux coordonner ces initiatives. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer les échanges d'informations, en facilitant notamment l'accès aux sites du World Wide Web consacrés à l'énergie, et en contribuant au développement et à l'élargissement de ces sites ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre, en particulier à la mise en oeuvre conjointe, de projets et de programmes. Une question qui a suscité un vif intérêt et donné lieu à de vastes débats est celle de l'élaboration, au sein du système des Nations Unies, d'une approche commune des questions liées à l'énergie. Cette question a été amplement examinée en septembre et décembre 1996 à Genève et Paris, et plus récemment encore à Vienne, en octobre 1997. Le rapport établi par le Secrétaire général, à l'intention de la Commission du développement durable, à sa cinquième session, rend lui aussi compte de ces débats. Le Groupe spécial interorganisations des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a participé à Paris et à Genève, en 1996, à la préparation de ce rapport, qui fait le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie. À sa dixième session, tenue à Genève du 17 au 19 septembre 1997, le Comité interinstitutions du développement durable a souligné qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la coopération intergouvernementale aux fins de la mise en oeuvre concrète, notamment à l'échelon des pays, des activités pertinentes.

11. Dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable, qui doit se tenir en 2001 et qui sera largement consacrée au problème de l'énergie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé, en octobre 1997, une réunion d'étude spéciale visant à recenser les principales questions devant être examinées lors de la réunion. Plusieurs de ces questions ont été débattues et examinées de manière approfondie par le Groupe spécial interorganisations des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est réuni à Vienne en 1997, et qui a notamment approuvé l'idée de créer un Forum mondial sur le développement durable, lequel, comme l'indique le rapport conjoint dont il est fait état ci-après, devrait permettre de stimuler le dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, les milieux d'affaires, les organisations non gouvernementales et les cercles universitaires. Dans le cadre de ces efforts, le PNUD et le Département ont établi un rapport conjoint (L'énergie et le développement durable : un projet de document d'analyse portant sur les problèmes clefs et sur les mesures à prendre) qui devrait aider à recenser, éclaircir et articuler les principaux problèmes à traiter au niveau intergouvernemental lors de la neuvième session de la Commission.

IV. Recommandations

12. Les recommandations ci-après s'inspirent largement des rapports présentés par le Secrétaire général à la Commission du développement durable, à sa cinquième session, ainsi qu'à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Dans ses rapports, il était proposé de renforcer la coordination et la coopération, grâce aux mesures suivantes :

a) Convoquer des réunions spéciales d'organismes du système des Nations Unies consacrées aux questions liées à l'énergie, de sorte que les organismes concernés puissent élaborer un cadre de référence commun pour les activités à mener dans le domaine de l'énergie, et donner à ces activités un caractère suffisamment cohérent et efficace pour qu'elles puissent contribuer au développement durable (ce point a été débattu par la Commission et il a été recommandé que l'Assemblée générale l'examine de façon plus approfondie à sa dix-neuvième session extraordinaire en juin 1997); encourager l'échange d'informations relatives aux différents aspects de l'exploitation et de l'utilisation de l'énergie, y compris aux aspects politiques; et aider à perfectionner les systèmes d'information et banques de données relatives à l'énergie dont sont dotés les organismes concernés;

b) Consacrer régulièrement une partie des travaux des sessions du Comité interinstitutions du développement durable aux questions liées à l'énergie et veiller à établir un lien entre ces questions et les aspects des travaux des autres organes du Comité administratif de coordination qui ont trait à l'énergie;

c) Coopérer avec les organismes extérieurs au système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;

d) Encourager la programmation et la mise en oeuvre conjointes d'activités liées au secteur de l'énergie qui présentent un intérêt commun pour les organismes du système des Nations Unies.

Note

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 4*.